

**FORMULAIRE UNIQUE DE DÉCLARATION  
POUR LA CRÉATION D'UN FORAGE**

**Rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0 de l'article R. 214-1  
du Code de l'environnement**

**Articles L. 411-1 à L. 411-3 du Code minier**

**Ce formulaire permet de déclarer vos ouvrages au titre des articles  
L. 214-1 et suivants, R. 214-1 et suivants du Code de l'environnement**

PROCÉDURE « CODE DE L'ENVIRONNEMENT »

- **Elle ne s'applique pas aux ouvrages destinés à un usage domestique. Une opération sera assimilée à un usage domestique si elle est destinée à un prélèvement inférieur à 1 000 m<sup>3</sup>/an, au moyen d'une ou plusieurs installations (art R 214-5).**
- Le déclarant est fortement incité à se reporter au guide d'application édité en 2004 par le ministère de l'Écologie et téléchargeable sur le site du BRGM ([www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)).
- Une attention particulière devra être portée au projet (conception, réalisation, fiabilité) lorsqu'il se situera dans les cas suivants (art.6 de l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié) :
  - dans une zone humide,
  - dans les zones karstiques
  - à proximité d'ouvrages souterrains et sur les tracés des infrastructures souterraines (câbles, canalisations, tunnels...),
  - à proximité de digues ou de barrages,
  - à proximité d'installation d'assainissement collectif et non collectif ,
  - dans des anciennes carrières ou mines à ciel ouvert remblayées et au droit des anciennes carrières et mines souterraines,
  - à proximité d'anciennes décharges et autres sites ou sols pollués,
  - dans des zones à risques de mouvement de terrain,
- Si l'eau prélevée est destinée à la consommation humaine, déclaration devra en être faite auprès du Préfet, au titre de la législation sanitaire, et au Maire de la commune concernée pour l'établissement de la redevance assainissement.

**Votre interlocuteur :** Direction Départementale des Territoires de l'Ain  
Service protection et gestion de l'environnement  
Unité gestion de l'eau  
[ddt-spge-ge@ain.gouv.fr](mailto:ddt-spge-ge@ain.gouv.fr)  
Tel:04-74-45-62-23

**Dossier à envoyer :**

**1 exemplaire papier :**

Direction Départementale des Territoires de l'Ain  
Service Protection et gestion de l'environnement  
Unité pilotage et gestion  
23 rue Bourgmayer – CS 90410  
01 012 BOURG-en-BRESSE CEDEX

**et**

**1 version informatique à : [ddt-spge-pg@ain.gouv.fr](mailto:ddt-spge-pg@ain.gouv.fr)**

Si le fichier dépasse 5Mo, envoyer sous le lien : <https://melanissimo-ng.din.developpement-durable.gouv.fr/>

PROCÉDURE « CODE MINIER »

**Indépendamment de la quantité d'eau prélevée et de la destination de l'ouvrage**, conformément à l'article L. 411-1 du code minier, toute personne exécutant un sondage, un ouvrage souterrain, un travail de fouille, quel qu'en soit l'objet, dont la profondeur dépasse dix mètres au-dessous de la surface du sol, doit déposer une déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente.

Cette démarche se fait en ligne via la plateforme DUPLOS : <https://duplos.brgm.fr/#/>.

**Les champs précédés d'un \* doivent obligatoirement être complétés**

\* Nom du projet : .....

Avez-vous échangé sur le projet avec ce service instructeur avant de déposer ce dossier ?  
OUI  NON

Si la réponse est « OUI »

Connaissez-vous le nom de l'agent du service instructeur en charge de votre dossier ?  
.....

Conditions d'engagement du déclarant :

Je reconnais avoir pris connaissance de l'ensemble des [prescriptions générales](#) applicables à mon projet et dont les références sont indiquées ci-dessous.

Rubrique	Intitulé	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D)	<a href="#">Arrêté du 11/09/03 fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration</a>
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : Supérieur à 10 000 m <sup>3</sup> /an mais inférieur à 200 000 m <sup>3</sup> /an (Déclaration)	<a href="#">Arrêté du 11/09/03 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration</a>

## Identification du déclarant

Êtes-vous le propriétaire de l'ouvrage ou êtes-vous mandaté pour le dépôt du dossier (*entourez la bonne réponse*)

### Qui est le déclarant de la démarche ?

Le déclarant est la personne explicitement visée dans l'arrêté ou le récépissé.

Êtes-vous une personne morale	Êtes-vous une personne physique
<b>Dans quel pays se situe le siège social / l'adresse du déclarant ?</b> En France / A l'étranger ( <i>rayez la mention inutile</i> )	
<b>Quelle est l'identité du déclarant ?</b> * Numéro de SIRET (14 caractères obligatoires) ..... * Dénomination ou raison sociale ..... * Forme juridique.....	<b>Quelle est l'identité du déclarant ?</b> * Civilité : Madame / Monsieur ( <i>rayez la mention inutile</i> ) * Nom ..... * Prénom..... Date de naissance ( <i>JJ/MM/AAA</i> )..... Numéro de SIRET (14 caractères obligatoires) .....
<b>Quelle est l'adresse du déclarant ?</b> * Localité / Code postal..... * Numéro et nom de la voie..... * Lieu-dit / boîte postale / commune déléguée..... Immeuble - bâtiment - résidence ..... Étage - escalier - appartement .....	
<b>Qui est le signataire de la déclaration ?</b> * Nom du signataire de la déclaration (en cas de co-gérance, mentionner 1 seul représentant) ..... * Prénom du signataire de la déclaration ..... * Qualité du signataire de la déclaration .....	
<b>Quelles sont les coordonnées du signataire / du déclarant ?</b> * Téléphone fixe et/ou portable ..... * Adresse email :.....	
<b>Qui est le référent en charge du dossier ?</b> * Nom ..... * Prénom ..... * Fonction..... * Téléphone fixe et/ou portable ..... * Adresse email :.....	

## Qui est le mandataire ?

Si vous êtes l'organisme mandaté par le(s) déclarant(s) pour le dépôt du dossier de déclaration

### En tant qu'organisme mandaté, quelle est votre identité ?

- \* Numéro de SIRET (14 caractères obligatoires).....
- \* Organisme.....
- \* Nom de la personne en charge du dossier.....
- \* Prénom de la personne en charge du dossier.....
- \* Fonction.....
- \* Téléphone fixe et/ou portable.....
- \* Adresse email :.....

### \* Quelle est l'adresse email d'échange avec l'administration ?

Veillez renseigner une adresse email régulièrement consultée : elle sera l'adresse d'échange unique utilisée par l'outil des services de l'État pour l'ensemble des envois de courriels de l'administration suite au dépôt de ce dossier. ....

## Localisation du projet

### Quelle est l'adresse de votre projet ?

- \* Localité / Code postal.....
- \* Numéro et voie ou lieu-dit.....
- Immeuble - bâtiment - résidence.....

## Géolocalisation du projet

### Information n°1 : Coordonnées géographiques du projet

\* Coordonnées (projection : Lambert 93)

Section	Parcelles	Coordonnées X	Coordonnées Y :

### Information n°2 : Communes concernées par le projet

\* L'installation est-elle implantée sur d'autres communes ?

OUI  NON

\* Si votre réponse est positive, quelles sont les autres communes concernées par l'implantation ?

## Activités

\* La déclaration est-elle une régularisation d'activité ?  
Une activité est en "régularisation" lorsqu'elle a démarré sans déclaration.

OUI  NON

\* Le projet se trouve-t-il sur le périmètre d'un ou plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ?

OUI  NON

### Quelles sont les rubriques de la nomenclature IOTA concernées par votre projet ?

La "Quantité totale" correspond, pour la rubrique concernée, à la somme des quantités déjà déclarées et de la quantité liée au projet.

La "Quantité projet" correspond à la quantité concernant uniquement l'extension ou la réduction liée au projet.

Cochez la ou les rubrique(s) concernée(s) par votre projet et indiquez les quantités « totale » et « projet » selon les indications ci-dessus.

	* Rubrique	* Quantité totale en m <sup>3</sup>	* Quantité projet en m <sup>3</sup>
<input type="checkbox"/>	1.1.1.0 Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain	<del></del>	<del></del>
<input type="checkbox"/>	1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé.		

## Documents

### Fichiers à joindre obligatoirement à votre formulaire de déclaration 1 pièce = 1 fichier

#### ➤ Résumé non technique

Dans ce document, le pétitionnaire doit décrire le projet, ses objectifs et ses impacts.

#### ➤ Document d'incidence

Vous trouverez le document à compléter en pièce jointe nommé « DocumentdIncidence ».

**Tous les champs doivent être obligatoirement complétés.**

### ➤ **Évaluation des incidences Natura 2000**

\* Votre projet est-il en zone natura 2000

OUI  NON

Vous trouverez le document à compléter en pièce jointe nommé « EvaluationIncidenceNatura2000 ».

Si votre projet n'est pas en zone Natura 2000, il suffira d'indiquer, dans le document que vous insérerez, que votre projet n'est pas implanté en zone Natura 2000.

## **Plans**

### **Fichiers à joindre obligatoirement à votre formulaire de déclaration**

**1 pièce = 1 fichier**

- **une carte IGN 1/25 000 identifiant l'emplacement des ouvrages projetés**
- **un plan cadastral au 1/2 500 sur lequel figureront (dans un rayon de 200 m) :**
  - Les limites des périmètres de protection de captage (renseignements en mairie)
  - Les décharges ou installations de stockage de déchets ménagers ou industriels
  - Les ouvrages d'assainissement, et canalisations transportant des produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines
  - Les stockages d'hydrocarbures ou de produits chimiques
  - Les bâtiments d'élevage
  - Les parcelles recevant des épandages d'effluents d'élevage ou de boues d'origine diverses
  - Les routes, voies ferrées et canaux
  - Les cours d'eau et plans d'eau
- **un document attestant que le déclarant est le propriétaire du terrain** ou qu'il dispose du droit d'y réaliser son projet ou qu'une procédure est en cours ayant pour effet de lui conférer ce droit.
- en tant que mandataire, joindre le mandat signé par le déclarant vous autorisant à déposer le dossier en son nom.  
Un modèle de mandat est disponible à l'adresse :  
<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R62929>
- le cas échéant, une demande de dérogations aux prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003<sup>(1)</sup> indiquant : les raisons du non-respect des prescriptions et les mesures de protection qui viendront compenser le non-respect de prescriptions.

<sup>(1)</sup> Il s'agit de l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

## **Signature**

**Je m'engage :**

- à respecter les modalités de réalisation des travaux décrites ci-dessus,
- à **informer l'OFB** (Office Français de la Biodiversité) et le service en charge de la police de l'eau **au moins 8 jours avant** le démarrage des travaux.
- à **transmettre à la DDT un rapport de fin de travaux dans les 2 mois maximum** suivant la fin de travaux.

**Je certifie sur l'honneur** que les informations mentionnées dans le présent document sont exactes.

**N.B. : dans tous les cas, les travaux ne doivent pas commencer avant autorisation explicite du service en charge de la Police de l'Eau**

Fait à....., le

(**signature obligatoire** du maître d'ouvrage ou du mandataire)